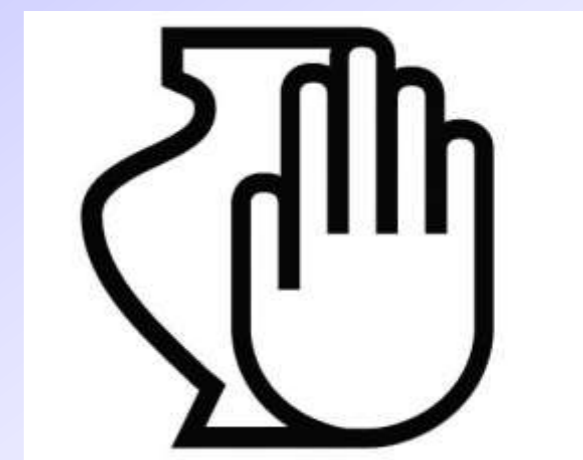


# LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DES BIENS CULTURELS

## Un séminaire de formation pour les autorités judiciaires et les forces de l'ordre européennes



**« Coopération inter-agences contre le pillage archéologique »**  
**26 novembre 2018**

**Conseiller sûreté des archives et de l'archéologie**

**Yann BRUN** : tél. : +33 (0)1.40.15.34.33 / +33 (0)6.85.90.40.72 - [yann.brun@culture.gouv.fr](mailto:yann.brun@culture.gouv.fr)

Ministère de la Culture / Inspection des patrimoines / Mission Sécurité Sûreté et Accessibilité



# LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

## Direction générale des patrimoines

### Mission sûreté, sécurité et accessibilité (Inspection des patrimoines)

#### Conseiller sûreté des archives et de l'archéologie

**Yann BRUN** : tél. : 01.40.15.34.33 / 06.85.90.40.72 - [yann.brun@culture.gouv.fr](mailto:yann.brun@culture.gouv.fr)

- **Prévention des vols et de la malveillance**
- **Prévention et lutte contre le trafic illicite des biens culturels**
- **Audit de sûreté en France et à l'étranger**
- **Formations, sensibilisations**
- **Conseils et préconisations**
- **Aide à la décision, assistance procédure pénale**
- **Liaison avec les différents services de police, douane, gendarmerie et l'OCBC ainsi que les magistrats**



# LE TRAFIC ILLICITE DES BIENS CULTURELS EN FRANCE

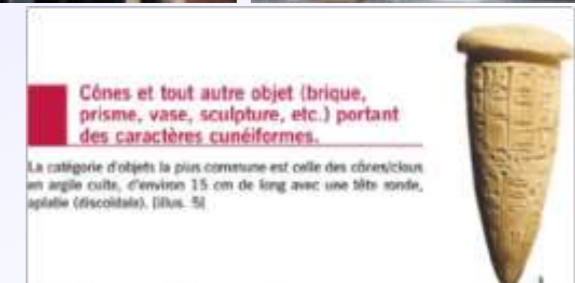
## LE VOL DE BIENS CULTURELS



Restitution aux autorités Nigériennes  
le 18/05/2016 suite saisies en 2008



Restitution aux autorités irakiennes  
le 3 décembre 2012



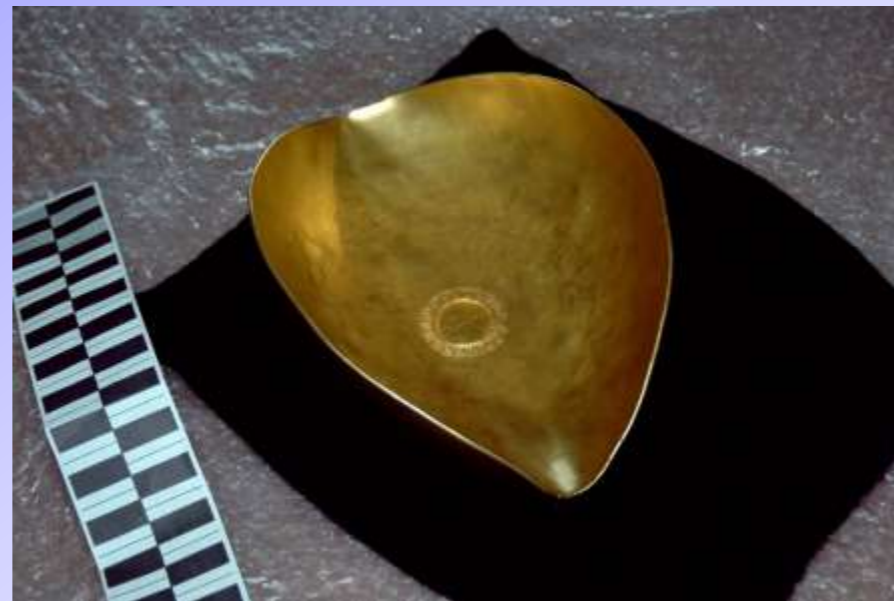


# TRAFIC ILLICITE DE BIEN CULTUREL MARITIME FRANCAIS

En 1985, dans le golfe de Lava près d'Ajaccio, trois pêcheurs d'oursins découvrent un incroyable trésor en or. Huit personnes condamnées de 6 à 18 mois de prison avec sursis et de 3 000 à 30 000 euros, restitutions des objets



**Des pièces évaluées chacune entre 20 000 et 760 000 €**



Le 21 octobre 2010, policiers (OCBC) et douaniers interceptent un individu à la descente d'un TGV alors qu'il rentre de Belgique. Dans ses bagages, l'une des pièces maîtresses du trésor : un plat en or de 25 cm de diamètre, dont il manque le médaillon central. (plat estimé entre 1,5 et 7 millions d'euros)





# La prise de conscience en 2010



Ministère de la **Culture** et de la **Communication**

**Communiqué de presse**

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

  
Ministère  
**Culture**  
**Communication**

Contact presse  
Département de l'information et de la communication  
Service de presse  
01 40 15 80 55  
[service-de-presse@culture.fr](mailto:service-de-presse@culture.fr)

Direction des patrimoines  
Département de la communication  
Christine de Rouville  
01 40 15 35 84  
[christine.de-rouville@culture.gouv.fr](mailto:christine.de-rouville@culture.gouv.fr)

**A la suite du pillage du site archéologique de Noyon (Oise), survenu dans la nuit du 8 au 9 février, Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a demandé au Conseil national de la recherche archéologique de constituer un groupe de réflexion.**

Ce groupe de réflexion fera des propositions dans le courant de l'année 2010 contre le pillage de sites archéologiques à l'aide de détecteurs de métaux ce qui représente une menace grave pour le patrimoine archéologique en France et dans de nombreux pays d'Europe.

L'Europae Archaeologiae Consilium, qui regroupe l'ensemble des responsables des services archéologiques nationaux des pays membres du Conseil de l'Europe, a d'ailleurs consacré son dernier symposium à ce sujet à Strasbourg en mars 2009.

Dans la nuit du 8 au 9 février, des pilleurs équipés de détecteurs de métaux se sont introduits sur le site d'un chantier de diagnostic archéologique, conduit à Noyon par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), et y ont creusé une centaine de trous. Au vu des premières fouilles effectuées par l'INRAP, il est probable que les pilleurs sont repartis avec monnaies et fibules antiques, cerclages de cuivre et têtes d'obus de la Première guerre mondiale.

Les vestiges de constructions antiques, en cours de fouille, sont en grande partie détruits et les détériorations sont irréversibles. Par ailleurs, les objets pillés sont à tout jamais perdus pour la recherche archéologique et le patrimoine national ; le pillage constitue une perte archéologique irréparable.

L'INRAP a immédiatement porté plainte auprès de la gendarmerie de Noyon et en a informé le procureur de la République et le préfet.

Paris, le 15 février 2010





# Trois affaires emblématiques



## Lourde sanction pour le pilleur de l'épave héraultaise la Jeanne-Elisabeth

Enfoncez-vous le sabre par l'air de l'océan, au large de la côte heraultaise de Montpellier, depuis 1772, la Jeanne-Elisabeth se voit envahir par des milliers de sacs plastiques remplissant les cales de la Jeanne-Elisabeth. La zone d'appartenance de Montpellier a aussi vu naître une véritable affaire de pillage d'épaves et de destruction de biens culturels. En 1999, des 20 000 personnes d'origine de la zone ont été évacués, en 2004, et depuis, aucune n'est revenue.

Etter la propriété de l'Etat peut coûter cher, très cher. Claude Marty, pêcheur de coquilles de Palavas, l'a appris à ses dépens. Les juges ont condamné à son encontre la très lourde sanction initiale de quatre ans de prison dont deux avec sursis, la charcutant même, puisqu'il est privé de toute possibilité d'aménager la partie de prison ferme (sous forme de bracelet, par exemple).

Midi Libre



La zone de l'épave occupée par la Jeanne-Elisabeth. Vidéo de YVES BRUNNET

Deux ans de prison ferme pour deux pilleurs d'épave

## 1 M€ à payer à l'État

Claude [redacted] et quatre autres prévenus, qui ont écopé de prison avec sursis pour complicité, devront aussi payer 1,080 M€ à l'État pour les dégâts sur l'épave et 20 000 € pour le préjudice moral.

## Le vigneron pilleur de sites archéologiques a été condamné à 197.235 euros d'amende

ARCHEOLOGIE Son épouse écope d'une amende de 3.500 euros pour complicité...

Benjamin Chapon | Publié le 08/08/14 à 15h40 — Mis à jour le 08/08/14 à 15h40

20 minutes



Des fouilles illégales et destructrices

## Dijon : Jusqu'à trois mois de prison avec sursis pour les pilleurs de pièces gauloises

Des peines allant jusqu'à trois mois de prison avec sursis et 15.000 euros d'amende ont été prononcées jeudi 12 novembre au tribunal Correctionnel de Dijon à l'encontre des pilleurs de pièces gauloises.

WPT - Publié le 12/11/2015 à 18:45, mis à jour le 12/11/2015 à 18:45

1 Partager Twitter Partager





# L'affaire du pilleur viticulteur - 2012

Le 5 février 2012 à 8 heures, la brigade des douanes de Melun Sénart contrôle à la Ferté Sous Jouarre un véhicule avec 4 occupants.



Image d'illustration



Image d'illustration

à 9 heures,  
un archéologue confirme  
la présence de biens  
culturels soumis à  
détention de justificatif



# UN VÉRITABLE MUSEE

## SAISIE RECORD

2321 objets archéologiques de la période gauloise et gallo-romaine (monnaies, fibules, poteries, céramiques, silex, épée, etc.),



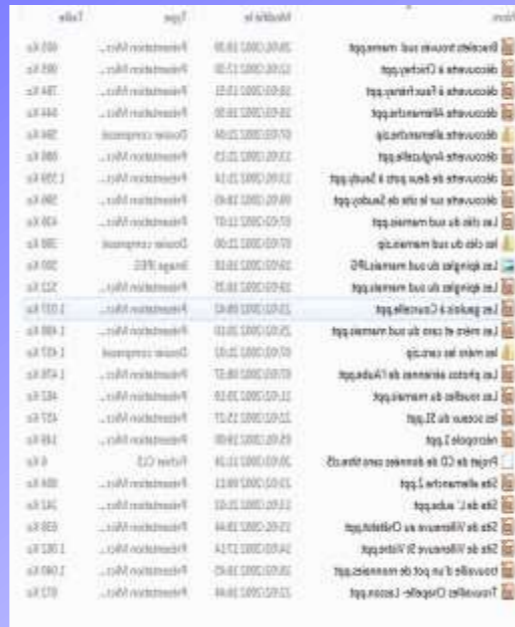


# SAISIE DES MATERIELS ET OBJETS

## Informations retrouvées dans son ordinateur



La visite domiciliaire va durer 5 heures



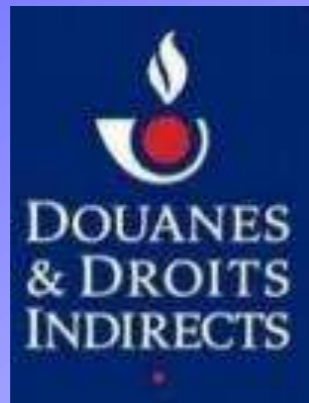
Extrait d'un article de presse



Saisie de deux détecteurs de métaux, 36 cartes IGN, un agenda + l'ordinateur



# L'ENQUÊTE : 2012-2014



L'enquête va durer 2 ans, mettant en œuvre plusieurs garde à vue, une vingtaine d'auditions, des expertises archéologiques et l'exploitation de plus de 80 scellés.



# PREUVES ET EXPERTISES



**Repérage par avion puis fouille clandestine avec un détecteur de métaux  
puis certains objets revendus sur internet  
ou auprès de marchands numismates**



**Collection variée = plusieurs pillages**



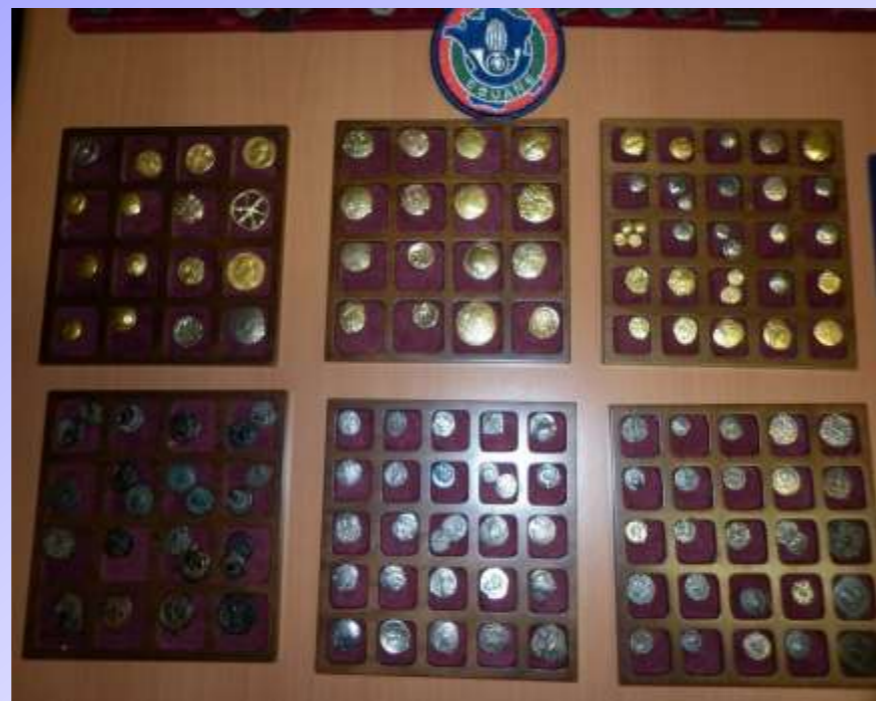
# LE PROCES EN 2014



Le pilleur a creusé profondément pour trouver les objets



Appât du gain



Les monnaies ont été obligatoirement trouvées dans des sanctuaires



# CONDAMNATION DU PILLEUR VITICULTEUR

## LA PLUS FORTE CONDAMNATION D'UN PILLEUR DE SITES ARCHEOLOGIQUES TERRESTRES EN FRANCE

Le 8 août 2014, tribunal correctionnel de Meaux :

- 6 mois d'emprisonnement avec sursis,
- amende douanière de 197 235 euros,
- confiscation des 2321 objets saisis au profit du ministère de la Culture
- À ses frais, publication de sa condamnation dans plusieurs journaux

Son épouse condamnée pour complicité à 3 500 euros d'amende.

Le 15 juin 2016, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du tribunal de Meaux

Le 22 novembre 2017 la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi du viticulteur et la condamnation est définitivement confirmée.



Roumanie



Suisse



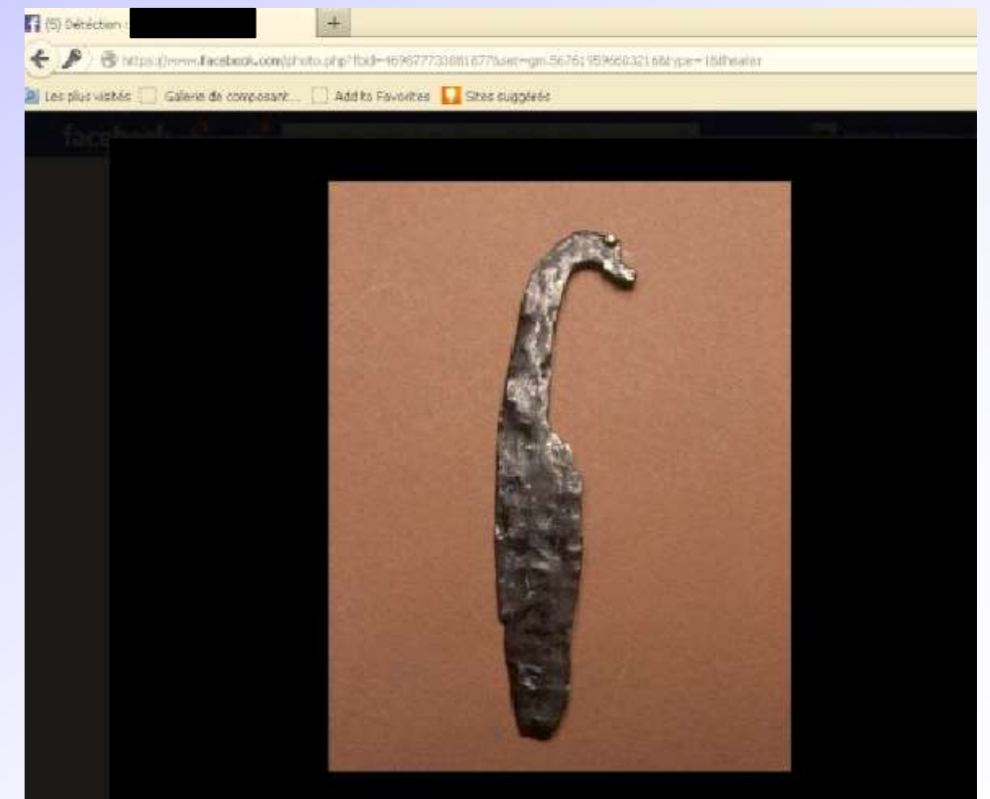
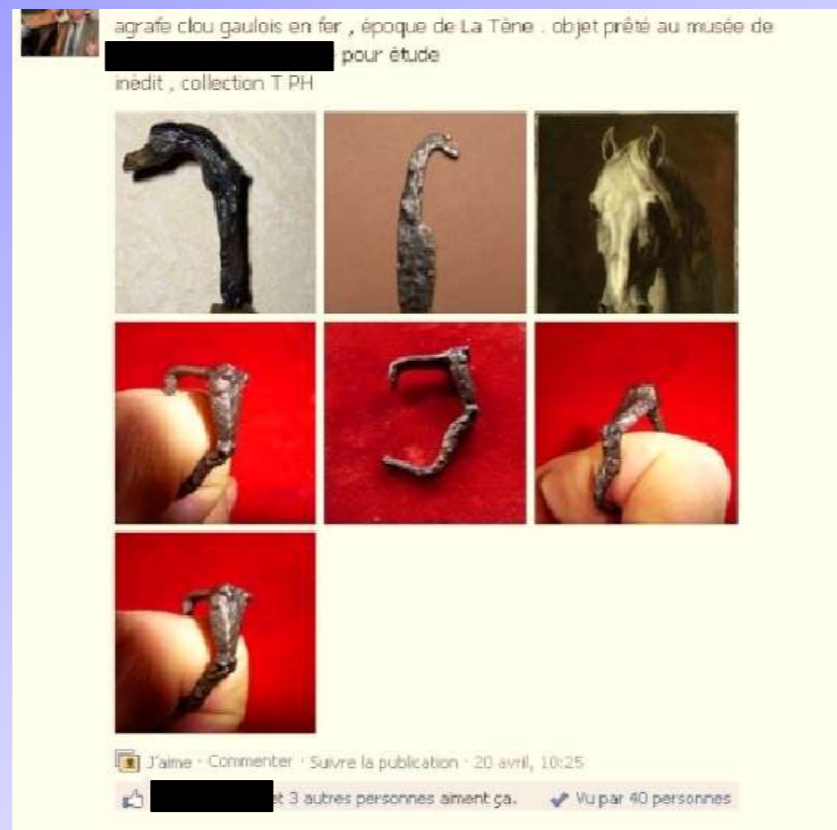




# Réseaux sur Facebook

## De « Archéo 21 » au Trésor de Laignes

Le 8/10/2013







# DEROULE DE L'ACTION JUDICIAIRE

le 08/10/2013

le 25/10/2013



le 05/11/2013



le 20/11/2013



affaire « Facebook archéo 21 »





# L'ENQUÊTE : 2014 - 2015



J'aime · Commenter · Suivre la publication · 20 avril, 11:19

4 autres personnes aiment ça. Vu par 40 personnes

est quoi ca ?  
20 avril, 11:21 · J'aime

une fibule militaire et une poignée d oenochoé en bronze  
20 avril, 11:24 · J'aime · 1

wao.....bonne recette alors pour cette journée..  
20 avril, 11:26 · J'aime

J'aime · Commenter · Suivre la publication · 24 mars, 00:02

et 8 autres personnes aiment ça. Vu par 23 personnes

Sympa le denier Hadrien il manque a mon tableau de chasse lool  
24 mars, 00:05 via mobile · J'aime

Je suis acheteur ^^  
24 mars, 00:39 via mobile · J'aime

toi t achete tout et rien arrete de proposer 😊  
24 mars, 11:48 · J'aime · 1

Il achète bien je suis satisfait de lui lool  
24 mars, 11:53 via mobile · J'aime

Merci flav ^^  
24 mars, 13:20 via mobile · J'aime

Si je propose 30 ou 40000 e c que je peux les mettre dans des monnaies donc un denier sa va jme ruine pas ^^

J'aime · Commenter · Suivre la publication · 10 janvier, 17:09

3 personnes aiment ça. Vu par 30 personnes

J'aime · Commenter · Suivre la publication · 21 décembre 2012, 13:52

Vu par 31 personnes

TROP BIEN JE LA VEUX PHILIPPE  
21 décembre 2012, 13:53 · J'aime

trouvé fortuitement dans un champ de labour!!!  
21 décembre 2012, 13:54 · J'aime

TU PEUX OU PAS  
21 décembre 2012, 13:59 · J'aime

je l est donné a un pote  
21 décembre 2012, 14:03 · J'aime

achète lui  
21 décembre 2012, 14:04 · J'aime

meule ( gallo-romain ) et lingot de fer ( gallo-romain ) trouve a 60 cm de profondeur

Vu par 21 personnes

J'aime · Commenter · Suivre la publication · 10 février, 20:56 via mobile

autres personnes aiment ça. Vu par 27 personnes

Tu l'as fait ou échangé?  
30 mars, 14:13 · J'aime

Cadeau pour service rendu j'ai trier 500 denier gaulois a un mec qui a fai un pot et hop cadeau ^^ bon pas que sa mais j'aime bien meme si c pa la plus jolie des cadeau  
30 mars, 14:23 via mobile · J'aime



# L'OPERATION « ARCHEO 21 »

## 6 Perquisitions le 10/03/2015 dans toute la France





# SAISIES DES OBJETS ET MATERIELS

## Saisies de détecteurs dont un camouflé





# LES AUDITIONS : Coup de théâtre



Image d'illustration



Image d'illustration

**Découverte d'un trésor à Laignes de 2000 pièces en octobre 2012**



**30 000 euros**



# NOUVELLES PERQUISITIONS

## Affaire du « trésor de Laignes »



Perquisitions 11 et 12 mars



Image d'illustration

Nouvelle plainte le 13/03/2015



# MEDIATISATION LE 20 MARS 2015



Menu **LE BIEN PUBLIC**  
 DIJON VILLE | DIJON AGGLO | CÔTE DE BEAUNE | CÔTE DE NUITS | HAUTE CÔTE-D'OR | TILLE-VINGÉANNE | LA PLAINE - LA SAÛNE

**CÔTE-D'OR - FAITS DIVERS**  
**Vol de trésor archéologique à Laignes : 10 arrestations**

Les gendarmes de la section de recherches de Dijon ont interpellé avec l'office central de lutte contre le trafic de biens culturels des amateurs d'archéologie impliqués dans le vol de 2000 pièces gauloises en argent, à Laignes.

Vu 9111 fois | Le 20/03/2015 à 22:46 | mis à jour le 18/05/2015 à 18:54 | Réagir [9]

1- Les enquêteurs, le procureur et les représentants de la DRAC [photo LBP] 2- Le trésor découvert à Laignes vaudrait plus de 100 000 euros [photo SDR]



**Le Parisien** (<http://www.leparisien.fr>)

Faits divers

**Dijon : soupçonnés du pillage d'un important trésor gaulois**

Stéphane Sellant | 20 Mars 2015, 09h00 | MAJ : 20 Mars 2015, 11h52

Les enquêteurs ont saisi un trésor dont la valeur est estimée à environ 200 000 euros.





# CONDAMNATION DU RESEAU DE PILLEURS SUR FACEBOOK EN 2016

## Affaire « Archéo 21 »

FAITS DIVERS - JUSTICE

**Jugés à Dijon, les chasseurs de trésor utilisaient illégalement des détecteurs de métaux**

Par Jacky Page, France Bleu Bourgogne  
Lundi 12 septembre 2016 à 20:11



Chasse au trésor. Photo d'illustration © Maxppp - Patrick Gherdousi

Les détecteurs de métaux ne sont pas les bienvenus sur les sites archéologiques. Quatre hommes comparaissent ce lundi 12 septembre 2016 devant le tribunal correctionnel de Dijon pour avoir utilisé sans autorisation des détecteurs pour mener des fouilles archéologiques illégales.

Les faits s'étaient produits entre le 9 mars 2014 et le 9 mars 2015 dans plusieurs départements, et notamment en Côte-d'Or. Un archéologue spécialisé dans les fouilles préventives s'était immiscé dans un groupe de discussion privé sur Facebook. Un groupe où des détectoristes, c'est ainsi qu'on les appelle, racontaient leurs exploits.

L'archéologue infiltré dans le groupe avait lancé l'alerte, fort de quelque 150 saisies d'écran. Face à la présidente du tribunal, Hélène Cellier, les quatre prévenus se présentent comme des chasseurs de trésor passionnés, font passer au second plan l'éventuel intérêt mercantile de leurs activités. Tous affirment avoir demandé l'autorisation aux agriculteurs propriétaires des terrains prospectés. Mais un accord verbal dont il ne reste aucune trace. Et bien sûr, aucun n'était mandaté par les services archéologiques officiels.

### Des sites fouillés et perdus pour les vrais archéologues

Il leur était reproché aussi pour certains d'avoir vendu ou acheté des objets déterrés en toute illégalité, pièces de monnaie ou fibules en bronze par exemple. Pas de chance pour l'un d'entre eux, qui ne peut justifier la provenance des pièces anciennes trouvées chez lui lors des perquisitions. « J'ai perdu la facture », affirme-t-il en demandant que les objets lui soient restitués. Un autre au contraire ne veut pas récupérer ses trésors, et ne veut plus entendre parler de détecteurs. Pour Maître Jean-Philippe Morel, avocat de l'association Halte au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique, même si les objets sont retrouvés, l'action des détectoristes fait perdre beaucoup à la science, car on ne sait plus à quel endroit précis ils ont été découverts, et les sites sont pillés sans ménagement, au risque de briser des pièces fragiles.

**Des détectoristes volontiers mythomanes sur les réseaux sociaux, selon leurs avocats**

Partager sur :

Partager



## A Dijon, la justice condamne des pillers de sites archéologiques

Par Christophe Tourné et Jacky Page, France Bleu Bourgogne  
Mardi 27 septembre 2016 à 15:15



Fouilles archéologiques, Cléon (58) © Radio France - Inrap

Quatre hommes ont été condamnés ce mardi à Dijon pour avoir pillé des sites archéologiques à l'aide de détecteurs de métaux en Côte-d'Or et ailleurs en France. Ils échappent à la prison mais les prévenus écotent d'amendes et tous les objets et leurs outils leur sont confisqués.

Des peines de un à deux mois de prison avec sursis prononcées à Dijon ont été prononcées à l'encontre de quatre individus qui avaient mené des fouilles archéologiques illégales à l'aide de détecteurs de métaux. Les faits s'étaient produits de 2014 à 2015 dans plusieurs régions de France, et notamment en Côte-d'Or.

Partager



**Tribunal correctionnel de Dijon du 27/9/2016 :**  
**4 personnes condamnées à des peines de un à deux mois de prison avec sursis et à des amendes de 500 euros .**  
**Les objets ont été confisqués ainsi que les détecteurs de métaux.**  
**Condamnés solidairement à verser 1 300 euros à l'HAPPAH**



# CONDAMNATION DES PILLEURS DU « TRESOR DE LAIGNES » 2016

Faits divers | Laignes : sursis pour les pilliers de pièces gauloises <http://www.bienpubli>

## CÔTE-D'OR - JUSTICE Laignes : sursis pour les pilliers de pièces gauloises

Des peines allant jusqu'à trois mois de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende ont été prononcées vendredi à Dijon à l'encontre de pilliers de pièces gauloises.

Nu 4469 fois | Le 13/11/2015 à 18:08 | mis à jour à 19:47 | Réagir (3)



Des monnaies romaines. Photo d'illustration CC-BY Portable Antiquities Scheme

## Dijon : Jusqu'à trois mois de prison avec sursis pour les pilliers de pièces gauloises

Des peines allant jusqu'à trois mois de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende ont été prononcées jeudi 12 novembre au tribunal Correctionnel de Dijon à l'encontre des pilliers de pièces gauloises.

WTFP - Publié le 12/11/2015 à 16:40, mis à jour le 13/11/2015 à 16:49



Bourgogne

Voir le direct

Côte-d'Or | Dijon

## Dijon : De lourdes amendes ont été requises à l'encontre des pilliers de trésor

Des peines allant jusqu'à 30 000 euros d'amende ont été requises vendredi en fin d'après-midi au tribunal correctionnel de Dijon à l'encontre de 5 hommes, poursuivis pour des fouilles archéologiques illégales en 2012 et du recel. Le jugement a été mis en délibéré au 13 novembre.

M. Bessard et M. Barate avec AFP - Publié le 10/09/2015 à 09:27, mis à jour le 10/09/2015 à 09:48

25 Partager Twitter Partager



5 personnes sont jugées en première instance au tribunal correctionnel de Dijon du 13/11/2015.

Le 16/11/16 : la Cour d'appel de Dijon les condamne à :

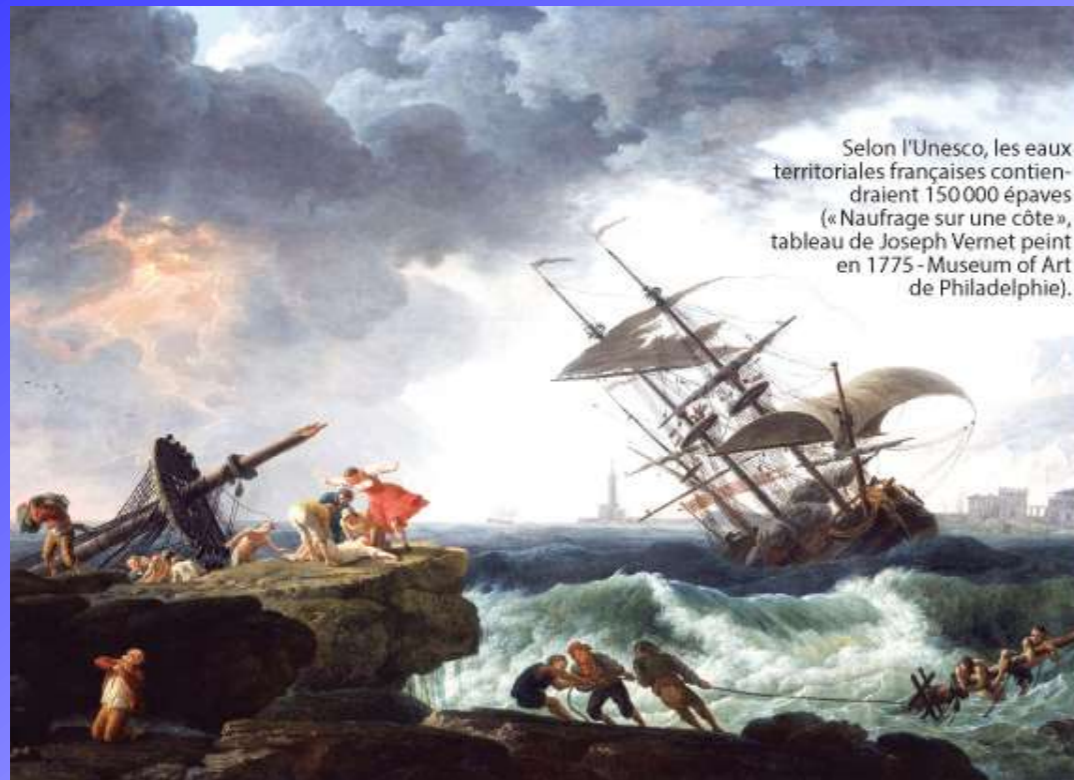
- les 2 pilliers- vendeurs : **3 mois avec sursis + amende de 15 000 €** ;
- l'intermédiaire et informateur du lieu et receleur : **3 mois avec sursis** ;
- le receleur acheteur et vendeur: amende de **3 000 €** + confiscation de 1 900 € saisis à son domicile ;
- 1 pillier : amende de **2 000 €** ;
- La confiscation des objets archéologiques et restitution aux propriétaires ou au ministère de la Culture ;

Les 5 personnes sont condamnées solidairement à payer : aux propriétaires des terrains : **14 287 €** (sauf le receleur), 1 000 € pour préjudice moral, 3 000 € frais de justice ; - à l'État : **5 000 €** préjudice moral, 2 300 € frais de justice ; - à l'HAPPAH : 2 500 € préjudice moral (sauf le receleur), 2 300 € frais de justice.



# TRAQUER LES PILLEURS D'ÉPAVES

## le pillage de la Jeanne-Elisabeth



Selon l'Unesco, les eaux territoriales françaises contiendraient 150 000 épaves (« Naufrage sur une côte », tableau de Joseph Vernet peint en 1775 - Museum of Art de Philadelphie).



De nombreuses amphores sont régulièrement pillées sur les épaves gisant dans les eaux territoriales françaises.



L'une des 20 000 pièces de huit reales en argent trouvées dans l'épave de la Jeanne-Elisabeth qui coula, en 1755, au large de Palavas-les-Flots.



Image d'illustration

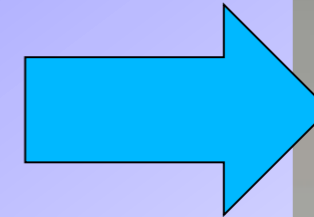
En 2007, suite à un renseignement anonyme, le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) apprend que des plongeurs, auraient remonté en 2006 d'importantes piastres, pièces et plat en argent ainsi que des canons.





# L'ENQUÊTE

Le 29/05/2007



Dès juillet 2006



# L'ENQUÊTE



## Surveillance dès juin 2007



Image d'illustration



Image d'illustration

## 26 juillet 2007



Image d'illustration



Image d'illustration





# LES PERQUISITIONS



Perquisitions fin novembre 2007



18 000 piastres découvertes  
Et vendues pour 300 000 €





# Condamnation de 7 personnes : des peines exemplaires

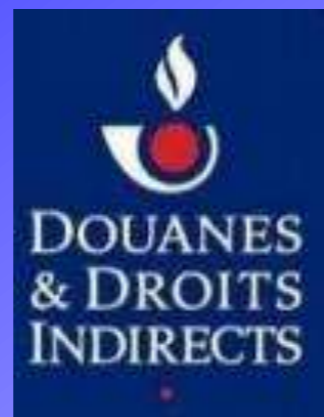


**Les pilleurs de trésor ont été jugés par le tribunal de Montpellier le 1/10/2015  
et rejugés par la cour d'appel de Montpellier le 1er décembre 2016 :**

- **5 personnes condamnées solidairement à payer 1 080 000 euros à l'Etat**
- **4 ans dont 2 ferme et confiscation de 200 310 euros pour le pêcheur pilleur**
- **1 personne condamnée à trois ans avec sursis, 2 personnes à deux ans avec sursis et 2 autres à 1 an avec sursis**
- **6 personnes condamnées solidairement à payer 20 000 euros à l'Etat pour préjudice moral**
- **Confiscation au profit de l'Etat des scellés archéologiques**
- **Confiscation en réel ou en valeur de deux navires ayant servi aux pillages.**



# COLLABORATION INTER-SERVICES



Depuis 2012, une véritable dynamique et collaboration s'est instaurée entre services enquêteurs, justice et culture dans le domaine de l'archéologie. Une rencontre entre services, mais aussi entre individus, qui encore aujourd'hui travaillent à jeter des ponts entre les compétences de l'OCBC, de la police, de la gendarmerie, de la douane, de la justice et des archéologues.

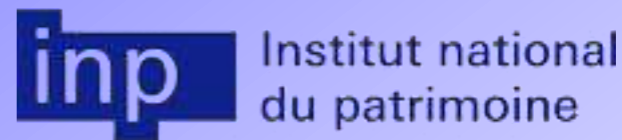




# FORMATION DES ARCHEOLOGUES DEPUIS 2013



Formation continue à Paris depuis 2013



En région en 2018

Séminaire métier 2013  
Centre européen  
de Bibracte





# RÔLE ET EXPERTISES

**DELIT  
FLAGRANT**

**Cadre  
d'intervention**

**SIGNALEMENT  
AU  
PROCUREUR**

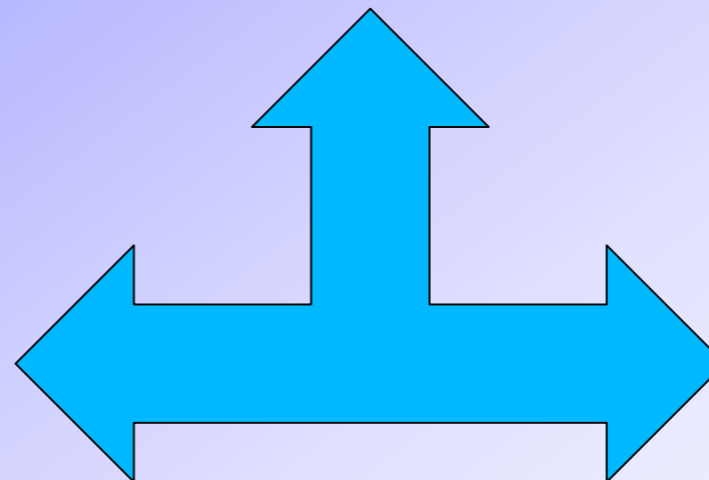
**P.V CONSTAT  
D'INFRACTION  
(procès-verbal)**



**DEPOT  
DE  
PLAINTE**



**EXPERTISES**



**PARTIE CIVILE  
ET/OU TEMOINS**





# REMISES DE DECORATIONS POUR REMERCIER LA PARFAITE COLLABORATION INTER SERVICES

Mai 2015

Un site du ministère de la Culture

Accueil Ministère | Régions | Drac Île-de-France

## Drac Île-de-France

ACTUALITES | MISSIONS - ORGANISATION | PATRIMOINES / ARCHITECTURE | CRÉATION ARTISTIQUE | ÉCONOMIE CULTURELLE

En ce moment  
Plan VIGIPRATE 2015 | Une nouvelle visibilité pour les femmes photographes 2015 | SIBIL (Système de Informations de Biens Illicites) | Commémorations 70<sup>ème</sup> Première Guerre mondiale : les Français se réapproprient la mémoire de leur pays

Accueil Drac Île-de-France | DRAC INFOS | Bertrand Triboulot décoré de la médaille d'honneur

### Bertrand Triboulot décoré de la médaille d'honneur des Douanes

PUBLIÉ LE 12.05.2015

## Remise des insignes de chevalier dans l'ordre des arts et des lettres à un gendarme



Le 26 novembre 2015, monsieur Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, a remis les insignes de chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres au major Michel Baumert en présence du général de corps d'armée Michel Pattin, directeur des opérations et de l'emploi.

Le major Michel Baumert et deux contrôleurs principaux des douanes ont été faits chevaliers des Arts et des Lettres, pour avoir, au sein du groupe d'intervention régional 77, mené une enquête remarquable aboutissant à la condamnation d'un couple qui pratiquait le pillage des sites archéologiques et s'adonnait au trafic illicite des biens culturels depuis plusieurs années.

Le directeur général des patrimoines a tenu à féliciter les personnels engagés sur cette affaire et à souligner son caractère exemplaire.

Novembre 2014



SEQUENCE

LA LETTRE INTERNE HEBDOMADAIRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

N°589  
01.12.14

Accueil de la lettre > Actualités > Pillage archéologique

### Actualités

Pillage archéologique

TROIS ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LE PILLAGE ARCHÉOLOGIQUE DÉCORÉS PAR FLEUR PELLERIN

Une collaboration fructueuse entre le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Finances et le ministère de la Justice.

Le 26 novembre 2014, Vincent Berjot, directeur général des patrimoines, a remis les insignes de chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres au Major de gendarmerie Michel Baumert et aux contrôleurs principaux des douanes Emmanuel Champeau et Frédéric Pons, en présence de la représentation officielle de la Direction générale de la Gendarmerie nationale, de la Direction générale des Douanes et des Droits Indirects, du Tribunal de Grande Instance de Paris, de la Direction générale des Patrimoines et de nombreux invités.

À la une

Ça m'intéresse

- Noël des enfants du Ministère
- Comité & Commissions
- Constitution du jury du concours
- Mouvements
- Élections professionnelles
- Mobilité
- Midi de la culture
- Ventes au personnel
- Publications
- Infos Fonction publique

Actualités

- Projet de Loi
- Littérature et jeunesse
- Œuvres spolliées

Aladin NG : Page d'accueil de l'intranet douanier <http://aladin-ng.douane/edite/actualite.asp?id=147>

### DR PARIS-EST : UNE DÉCORATION EXCEPTIONNELLE POUR UNE COOPÉRATION EXEMPLAIRE DOUANE/CULTURE

LE 26/11/2014 PAR BIC

PAGE VISUALISÉE 9471 FOIS

Depuis 2012, prenant la mesure de l'importance de la lutte contre le pillage des sites archéologiques et contre le trafic illicite des biens culturels, les services de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, les services du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Justice sont devenus les partenaires privilégiés du Ministère de la Culture et de la Communication. Particulièrement en France et en Italie mais aussi à l'échelle européenne, le pillage des sites archéologiques à pour conséquence, d'une part de détruire les sites archéologiques et d'autre part d'alimenter un trafic florissant.

Le 26 novembre 2014, au ministère de la culture et de la communication, Vincent BERJOT, le directeur général des patrimoines, a remis, à titre tout à fait exceptionnel, les insignes de chevalier des arts et des lettres à Frédéric PONS, chef de la brigade de surveillance intérieure de MELUN et à Emmanuel CHAMPEAU, officier de liaison des douanes au sein du GIR 77 pour avoir permis le démantèlement d'une filière de pillage de sites archéologiques.



DR de Paris-Est : une décoration exceptionnelle pour une coopération exemplaire



Juillet 2015 et 2016







# SENSIBILISATION DES FORCES DE L'ORDRE ET DES MAGISTRATS

Magistrats et services d'enquête  
Cour d'appel de Poitiers  
en 2014 et 2015



Accompagner  
les enquêteurs  
lors de  
perquisitions

Expertiser et  
conserver  
des scellés

Porter  
plainte et  
témoigner



Gendarmerie région  
Centre 2016



Gendarmerie maritime 2017



Douanes Paris 2018









# COLLOQUES ET SEMINAIRES

Table ronde nationale le 29 septembre 2016 à Aix-en-Provence



**DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRÂCES**  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**Les infractions en matière d'atteinte aux biens culturels**

Code NAF	Catégorie	Qualification	Émise par	Régime par	Emprisonnement	Amende
<b>Infractions relatives à la circulation des biens culturels</b>						
3276	DM	DAVANTAGE ILLICITE DE TRESOR NATIONAL	ART. L. 114-1 (AL. 1), ART. L. 114-1 (AL. 2), ART. L. 114-1 (AL. 3), ART. L. 114-1 (AL. 4), ART. L. 114-1 (AL. 5), ART. L. 114-1 (AL. 6), ART. L. 114-1 (AL. 7), ART. L. 114-1 (AL. 8), ART. L. 114-1 (AL. 9), ART. L. 114-1 (AL. 10), ART. L. 114-1 (AL. 11), ART. L. 114-1 (AL. 12), ART. L. 114-1 (AL. 13), ART. L. 114-1 (AL. 14), ART. L. 114-1 (AL. 15), ART. L. 114-1 (AL. 16), ART. L. 114-1 (AL. 17), ART. L. 114-1 (AL. 18), ART. L. 114-1 (AL. 19), ART. L. 114-1 (AL. 20), ART. L. 114-1 (AL. 21), ART. L. 114-1 (AL. 22), ART. L. 114-1 (AL. 23), ART. L. 114-1 (AL. 24), ART. L. 114-1 (AL. 25), ART. L. 114-1 (AL. 26), ART. L. 114-1 (AL. 27), ART. L. 114-1 (AL. 28), ART. L. 114-1 (AL. 29), ART. L. 114-1 (AL. 30), ART. L. 114-1 (AL. 31), ART. L. 114-1 (AL. 32), ART. L. 114-1 (AL. 33), ART. L. 114-1 (AL. 34), ART. L. 114-1 (AL. 35), ART. L. 114-1 (AL. 36), ART. L. 114-1 (AL. 37), ART. L. 114-1 (AL. 38), ART. L. 114-1 (AL. 39), ART. L. 114-1 (AL. 40), ART. L. 114-1 (AL. 41), ART. L. 114-1 (AL. 42), ART. L. 114-1 (AL. 43), ART. L. 114-1 (AL. 44), ART. L. 114-1 (AL. 45), ART. L. 114-1 (AL. 46), ART. L. 114-1 (AL. 47), ART. L. 114-1 (AL. 48), ART. L. 114-1 (AL. 49), ART. L. 114-1 (AL. 50), ART. L. 114-1 (AL. 51), ART. L. 114-1 (AL. 52), ART. L. 114-1 (AL. 53), ART. L. 114-1 (AL. 54), ART. L. 114-1 (AL. 55), ART. L. 114-1 (AL. 56), ART. L. 114-1 (AL. 57), ART. L. 114-1 (AL. 58), ART. L. 114-1 (AL. 59), ART. L. 114-1 (AL. 60), ART. L. 114-1 (AL. 61), ART. L. 114-1 (AL. 62), ART. L. 114-1 (AL. 63), ART. L. 114-1 (AL. 64), ART. L. 114-1 (AL. 65), ART. L. 114-1 (AL. 66), ART. L. 114-1 (AL. 67), ART. L. 114-1 (AL. 68), ART. L. 114-1 (AL. 69), ART. L. 114-1 (AL. 70), ART. L. 114-1 (AL. 71), ART. L. 114-1 (AL. 72), ART. L. 114-1 (AL. 73), ART. L. 114-1 (AL. 74), ART. L. 114-1 (AL. 75), ART. L. 114-1 (AL. 76), ART. L. 114-1 (AL. 77), ART. L. 114-1 (AL. 78), ART. L. 114-1 (AL. 79), ART. L. 114-1 (AL. 80), ART. L. 114-1 (AL. 81), ART. L. 114-1 (AL. 82), ART. L. 114-1 (AL. 83), ART. L. 114-1 (AL. 84), ART. L. 114-1 (AL. 85), ART. L. 114-1 (AL. 86), ART. L. 114-1 (AL. 87), ART. L. 114-1 (AL. 88), ART. L. 114-1 (AL. 89), ART. L. 114-1 (AL. 90), ART. L. 114-1 (AL. 91), ART. L. 114-1 (AL. 92), ART. L. 114-1 (AL. 93), ART. L. 114-1 (AL. 94), ART. L. 114-1 (AL. 95), ART. L. 114-1 (AL. 96), ART. L. 114-1 (AL. 97), ART. L. 114-1 (AL. 98), ART. L. 114-1 (AL. 99), ART. L. 114-1 (AL. 100)	5 ANS	450 000 €	
3275	DM	EXPORTATION ILLICITE DE BIENS CULTURELS	ART. L. 114-1 (AL. 1), ART. L. 114-1 (AL. 2), ART. L. 114-1 (AL. 3), ART. L. 114-1 (AL. 4), ART. L. 114-1 (AL. 5), ART. L. 114-1 (AL. 6), ART. L. 114-1 (AL. 7), ART. L. 114-1 (AL. 8), ART. L. 114-1 (AL. 9), ART. L. 114-1 (AL. 10), ART. L. 114-1 (AL. 11), ART. L. 114-1 (AL. 12), ART. L. 114-1 (AL. 13), ART. L. 114-1 (AL. 14), ART. L. 114-1 (AL. 15), ART. L. 114-1 (AL. 16), ART. L. 114-1 (AL. 17), ART. L. 114-1 (AL. 18), ART. L. 114-1 (AL. 19), ART. L. 114-1 (AL. 20), ART. L. 114-1 (AL. 21), ART. L. 114-1 (AL. 22), ART. L. 114-1 (AL. 23), ART. L. 114-1 (AL. 24), ART. L. 114-1 (AL. 25), ART. L. 114-1 (AL. 26), ART. L. 114-1 (AL. 27), ART. L. 114-1 (AL. 28), ART. L. 114-1 (AL. 29), ART. L. 114-1 (AL. 30), ART. L. 114-1 (AL. 31), ART. L. 114-1 (AL. 32), ART. L. 114-1 (AL. 33), ART. L. 114-1 (AL. 34), ART. L. 114-1 (AL. 35), ART. L. 114-1 (AL. 36), ART. L. 114-1 (AL. 37), ART. L. 114-1 (AL. 38), ART. L. 114-1 (AL. 39), ART. L. 114-1 (AL. 40), ART. L. 114-1 (AL. 41), ART. L. 114-1 (AL. 42), ART. L. 114-1 (AL. 43), ART. L. 114-1 (AL. 44), ART. L. 114-1 (AL. 45), ART. L. 114-1 (AL. 46), ART. L. 114-1 (AL. 47), ART. L. 114-1 (AL. 48), ART. L. 114-1 (AL. 49), ART. L. 114-1 (AL. 50), ART. L. 114-1 (AL. 51), ART. L. 114-1 (AL. 52), ART. L. 114-1 (AL. 53), ART. L. 114-1 (AL. 54), ART. L. 114-1 (AL. 55), ART. L. 114-1 (AL. 56), ART. L. 114-1 (AL. 57), ART. L. 114-1 (AL. 58), ART. L. 114-1 (AL. 59), ART. L. 114-1 (AL. 60), ART. L. 114-1 (AL. 61), ART. L. 114-1 (AL. 62), ART. L. 114-1 (AL. 63), ART. L. 114-1 (AL. 64), ART. L. 114-1 (AL. 65), ART. L. 114-1 (AL. 66), ART. L. 114-1 (AL. 67), ART. L. 114-1 (AL. 68), ART. L. 114-1 (AL. 69), ART. L. 114-1 (AL. 70), ART. L. 114-1 (AL. 71), ART. L. 114-1 (AL. 72), ART. L. 114-1 (AL. 73), ART. L. 114-1 (AL. 74), ART. L. 114-1 (AL. 75), ART. L. 114-1 (AL. 76), ART. L. 114-1 (AL. 77), ART. L. 114-1 (AL. 78), ART. L. 114-1 (AL. 79), ART. L. 114-1 (AL. 80), ART. L. 114-1 (AL. 81), ART. L. 114-1 (AL. 82), ART. L. 114-1 (AL. 83), ART. L. 114-1 (AL. 84), ART. L. 114-1 (AL. 85), ART. L. 114-1 (AL. 86), ART. L. 114-1 (AL. 87), ART. L. 114-1 (AL. 88), ART. L. 114-1 (AL. 89), ART. L. 114-1 (AL. 90), ART. L. 114-1 (AL. 91), ART. L. 114-1 (AL. 92), ART. L. 114-1 (AL. 93), ART. L. 114-1 (AL. 94), ART. L. 114-1 (AL. 95), ART. L. 114-1 (AL. 96), ART. L. 114-1 (AL. 97), ART. L. 114-1 (AL. 98), ART. L. 114-1 (AL. 99), ART. L. 114-1 (AL. 100)	5 ANS	450 000 €	



Sensibilisation d'élus par le Procureur, la brigade de gendarmerie du Jura et le SRA Abergement-la-Ronce le 28/4/16 et Lons le Saunier le 16/9/16  
**AVRIL ET SEPTEMBRE 2016**

**Novembre 2016**



# SENSIBILISER LE PUBLIC



Visites de sites  
ou de chantiers  
Expositions



Site internet du ministère de la Culture



Interventions dans les écoles



# RENFORCEMENT DE LA LEGISLATION

## Au niveau national

### Loi du 15 juillet 2008 relative aux archives :

- Aggravation des peines concernant les atteintes au patrimoine culturel : 7 ans et 100 000 € d'amende concernant le vol, la destruction, détérioration, dégradation de biens culturels (art. 311-4-2 et 322-3-1 du code pénal)

### Dans le code des douanes :

- Création le 6 décembre 2013 de l'Article 67 quinquies A permettant de recourir à toute personne qualifiée pour effectuer des expertises techniques
- Modification le 6 décembre 2013 de l'Article Art 64 du code des douanes pour permettre la présence d'une personne qualifiée durant la visite domiciliaire
- Création le 7 juillet 2016 de l'Article 59 decies du code des douanes permettant la communication de tous les renseignements et documents entre le ministère de la culture et les douanes, sur demande ou spontanément.



# RENFORCEMENT DE LA LEGISLATION

## Au niveau national

### Loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement :

**Création de l'article 322-3-2 du code pénal, visant à sanctionner la participation intentionnelle à un trafic illicite de biens culturels issues d'un théâtre d'opérations de groupements terroristes (7 ans et 100 000€)**

### Loi du 7 juillet 2016 sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine :

- **infraction de destruction, détérioration, dégradation plus précise (« contexte archéologique »)**
- **régime de propriété publique des biens immobiliers et mobiliers archéologiques**
- **création de « refuges » en France pour les biens culturels en péril**
- **possibilité d'annuler les acquisitions destinées aux collections publiques quand elles portent sur des biens issus de trafics et opérés après la ratification de la Convention de l'Unesco de 1970.**
- **instauration de contrôles douaniers pour les biens culturels à l'importation Convention Unesco de 1970 sur le trafic de biens culturels,**
- **interdiction de circulation et de commerce pour les biens culturels visée par une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (ex : Irak et Syrie) ;**



# ENGAGER L'ACTION PENALE



## Exemple de l'action du Service régional de l'archéologie de la région PACA contre le pillage des sites archéologiques et le trafic des biens culturels archéologiques

(Xavier DELESTRE, Conservateur Régional de l'Archéologie de PACA)

### Entre 2015 et 2017 :

- 111 plaintes et signalements (art. 40 du CPP)
- Une cinquantaine de perquisitions réalisées
- Saisie de plus de 23 000 objets archéologiques provenant de pillages locaux et de trafics internationaux
- La valeur marchande des biens saisis s'élève à un peu plus de 2 millions d'euros.
- 24 jugements prononcés



# Le patrimoine archéologique

**Un bien culturel fragile  
et non renouvelable**

**Le patrimoine archéologique  
n'est pas une ressource inépuisable.**

**Protégeons notre patrimoine**



**Merci de votre écoute.**

**Conseiller sûreté des archives et de l'archéologie**

**Yann BRUN** : tél. : +33 (0)1.40.15.34.33 / +33 (0)6.85.90.40.72 - [yann.brun@culture.gouv.fr](mailto:yann.brun@culture.gouv.fr)

Ministère de la Culture / Inspection des patrimoines / Mission Sécurité Sûreté et Accessibilité